

**#Bargaining
for Better**



**#Négociier pour
améliorer**

PART-TIME

TEMPS PARTIEL

La version française suit la version anglaise.

Bargaining Bulletin 6: Prepare for the ratification vote: Get informed!

Message from the President and FVPT: Get informed before you vote

Ratification votes are very important. The outcome can affect your life so you owe it to yourself to get educated and make the choice that's best for you and your co-workers.

No agreement is ever perfect and no bargaining team ever gets everything it wants at the table. So, consider carefully the gains achieved and the concessions fought off. It's also essential to consider circumstances that influence bargaining, like the economy and, in our day, Bill 124.

We're impressed with the way this bargaining team resisted all 24 concessions on the table: The employer didn't get a single thing they wanted. On the other hand, the bargaining team scored some impressive job-security gains and negotiated the maximum possible increase in compensation allowed under Bill 124.

To ensure you can make the most educated choice possible, OPSEU/SEFPO has organized a teletown hall and regional information meetings. Take these opportunities to get informed and cast your vote in confidence.

As always, you can count on your union to provide every possible assistance until your new collective agreement is signed. All you have to do is mark your ballot for a better future for you and your loved ones.

In solidarity,

Warren (Smokey) Thomas, OPSEU/SEFPO President

Eduardo (Eddy) Almeida, OPSEU/SEFPO First Vice-President/Treasurer

Teletown Hall

A live and interactive telephone town hall will take place on Tuesday, August 10 from 5 p.m. to 6.30 p.m., Eastern time.

OPSEU/SEFPO President Warren (Smokey) Thomas, First Vice-President/Treasurer Eddy Almeida, the CAAT-S Part-Time bargaining team chair, Lisa Lavigne, and the CAAT-S Part-Time bargaining team members will be on hand to answer your questions.

To participate in the teletown hall, all you have to do is answer the phone when we call on Tuesday, August 10 between 4.50 p.m. and 5.10 p.m.

If you miss the call or don't receive the call by 5.10 p.m., then you can call into the discussion by dialing 1-877-229-8493 and entering ID code 112847.

Regional Meetings

August 11

Regions 1 and 2

Conestoga, Fanshawe, Lambton, Mohawk, Niagara, St. Clair, Sheridan

August 11 from 12 to 1.30 p.m.

[Register here in advance for this webinar.](#)

After registering, you will receive a confirmation email containing information about joining the information session.

Regions 3 and 4

Algonquin, Durham, Fleming, Georgian, La Cité, Loyalist, St. Lawrence

August 11 from 7 to 8.30 p.m.

[Register here in advance for this webinar.](#)

After registering, you will receive a confirmation email containing information about joining the webinar.

August 12

Region 5

Centennial, George Brown, Humber, Seneca

August 12 from 12 to 1.30 p.m.

[Register here in advance for this webinar.](#)

After registering, you will receive a confirmation email containing information about joining the webinar.

Regions 6 and 7

Boréal, Cambrian, Canadore, Confederation, Northern, Sault

August 12 from 7 to 8.30 p.m.

[Register here in advance for this webinar.](#)

After registering, you will receive a confirmation email containing information about joining the webinar.

FAQ on CAAT-S PT Tentative Agreement

OPSEU/SEFPO also wants to ensure that as many CAAT-S PT members as possible participate in the ratification. So we've created an FAQ on the tentative agreement and the ratification vote. Remember, if you have any problems or concerns, please contact us at collegeptbarg@opseu.org.

1. OPSEU/SEFPO is holding a series of regional information sessions August 11-12, 2021. Can I attend any session I want?

Yes.

2. My local would like to arrange a special information session for our College Support Part-Time members. How would we do this?

Please contact Bargaining Team Chair Lisa Lavigne at llavigne.local349@gmail.com or email collegeptbarg@opseu.org to arrange one.

3. Will members who have left employment be entitled to retroactive pay?

The tentative agreement states, "Effective February 1, 2021, all employees who are employed as of this date will have their hourly wage rate increased by one per cent." As such, members will be paid retroactive pay on all earnings from February 1, 2021, to the date of the ratification of the vote.

4. Which members are entitled to cast a ballot in the ratification vote?

The following members are eligible to vote:

- members actively employed at the college
- members on recall or who have a grievance outstanding
- members on approved leave, as enshrined in the collective agreement or in law (disability leave, pregnancy/parental leave)

5. As a College Support Part-Time member, how do I verify that I will be able to cast a ballot in the ratification process?

College Support local presidents and College Support Part-Time highest-ranking members at each college will be working between July 26 and August 6, 2021, to ensure that each member eligible to cast a ballot is on the voter list. You can also complete a "stay informed" form to request your name be added to the voter list.

6. Is my ballot confidential?

Yes, your ballot is confidential, and the vote is supervised by the Ontario Labour Relations Board.

7. Does the bargaining team recommend that I vote to accept the tentative agreement?

Yes, the team unanimously recommends that all members vote to accept the tentative agreement as the best deal available at this time.

8. What will the ratification ballot say? What choices will be given?

The ratification ballot will give each eligible voter the option, in French and English, to choose either <"I am in favour of the tentative agreement"> or <"I am not in favour of the tentative agreement">.

9. What if the tentative agreement is rejected, namely, that more than 50 per cent of the members who cast a ballot are not in favour of the tentative agreement?

If the members reject the tentative agreement, the bargaining team will come to the members for a mandate to call a strike, if necessary.

10. If I have a problem casting my ballot, whom would I call for help?

The Ontario Labour Relations Board, which is overseeing the ratification vote, will have a helpdesk line in French and English to help any voter experiencing problems. More information about the helpdesk will be made available soon.

11. When will the ratification vote take place? How will I cast my ballot?

The vote will take place August 13-17, 2021. It will be online or by phone through the Simply Voting electronic voting platform. Each eligible voter will be given a unique elector ID number and password to cast their ballot. More information about the voting process will be communicated ahead of the vote.

12. I understand that compensation adjustments are capped by Bill 124, the provincial government's public sector wage restraint legislation. I also understand that OPSEU/SEFPO has launched a Charter challenge against Bill 124.

If OPSEU/SEFPO is successful in challenging Bill 124, what happens? Could we see a further increase in compensation?

The tentative agreement includes a letter of understanding that states:

"Should Bill 124, the Protecting a Sustainability Public Sector for Future Generations Act, 2019, be found unconstitutional by a court of competent jurisdiction, or the legislation is either repealed or amended in such a way as to shorten the moderation period or increase the one per cent restraint measures prior to the expiry of the collective agreement, the parties shall meet within 60 days of the decision to negotiate a remedy, if any, for bargaining unit employees impacted by the legislative restraints. Further, the parties agree to invite Gerry Lee, mediator, to assist the parties."

We're confident the Charter challenge will be successful, and that we'll be back at the bargaining table seeking compensation improvements.

13. Why did the bargaining team not fight harder for paid sick days?

The bargaining team did push hard for paid sick days. However, we were limited by Bill 124, and we concluded that the first obligation was to see wages increase. For this reason, we agreed to apply the one per cent compensation cap to the wage rate for all our members. We will keep fighting for paid sick days.

14. Are temporary, casual and student members eligible to vote on the tentative agreement?

Absolutely.

15. What is the term of the tentative agreement?

The tentative agreement proposes a three-year term from February 1, 2021, to January 31, 2024. This term reflects the period to which Bill 124 is applicable.

16. When is the probationary period reduction effective?

The probationary period reduction is effective for all probationary regular part-time members on February 1, 2022. It would see a regular part-time member only have to serve 742 hours of probation.

17. How many concessions did the employer, the College Employer Council, table?

The employer tabled 24 concessions – and the bargaining team resisted them all. There are no concessions in this tentative agreement.

18. Why did we not bargain a job evaluation system with position description forms (PDFs) for each position?

The College Support Full-Time job evaluation system (which includes the creation of a PDF for each position) is our goal for College Support Part-Time and is being advanced through the pay equity process currently underway with all 24 colleges.

19. What if I have more questions on the tentative agreement?

If you have more questions, you can either attend the teletown hall on August 10 from 5 p.m. to 6.30 p.m., or participate in one of the regional information sessions on August 11 and 12. Alternately, you can email collegeptbarg@opseu.org and we will get back to you with an answer.

Ratification Vote

Friday, August 13

9 a.m.: Ratification vote opens; Ontario Labour Relations Board Helpdesk available in French and English

Monday, August 16

Ratification vote continues; Ontario Labour Relations Board Helpdesk available in French and English

Tuesday, August 17

3 p.m.: Ratification vote closes

In solidarity,
Your bargaining team:

Lisa Lavigne Chair, Local 349
Nour Askandar Vice-Chair, Local 557
Dale Gartshore Local 124
Rick Townend Local 109
Denis Martinez Local 561
Julie Davis Local 351
Doreen Follett Local 416
Heather Petrie (OPSEU/SEFPO negotiator)

Authorized for distribution by:



Warren (Smokey) Thomas,
OPSEU/SEFPO President

Bulletin de négociation n° 6 :

Préparez-vous pour le vote de ratification : informez-vous!

Message du président et du premier vice-président/trésorier : Informez-vous avant de voter

Les votes de ratification sont très importants. Puisque le résultat peut affecter votre vie, vous devez donc de vous éduquer et de faire le choix qui est le mieux pour vous et vos collègues.

Aucune entente n'est jamais parfaite et aucune équipe de négociation n'obtient jamais tout ce qu'elle veut à la table de négociation. Alors, réfléchissez bien aux gains obtenus et aux

concessions combattues. Il est également essentiel de considérer les circonstances qui influencent la négociation, comme l'économie et, de nos jours, la loi 124.

Nous sommes impressionnés par la façon dont cette équipe de négociation a résisté aux 24 concessions sur la table de négociation : l'employeur n'a pas obtenu une seule chose qu'il voulait. D'autre part, l'équipe de négociation a obtenu des gains impressionnants en matière de sécurité d'emploi et a négocié l'augmentation maximale possible de la rémunération autorisée en vertu de la loi 124.

Pour s'assurer que vous puissiez faire le choix le plus éclairé possible, l'OPSEU/SEFPO a organisé une téléconférence et des réunions d'information régionales. Profitez de ces occasions pour vous informer et voter en toute confiance.

Comme toujours, vous pouvez compter sur votre syndicat pour vous apporter toute l'aide possible jusqu'à la signature de votre nouvelle convention collective. Tout ce que vous avez à faire est de marquer votre bulletin de vote pour un avenir meilleur pour vous et vos proches.

En solidarité,

Le président de l'OPSEU/SEFPO, Warren (Smokey) Thomas
Le premier vice-président/trésorier Eduardo (Eddy) Almeida

Télétribunal

Un télétribunal en direct et interactive aura lieu le mardi 10 août de 17 h à 18 h 30, heure de l'Est.

Le président de l'OPSEU/SEFPO, Warren (Smokey) Thomas, le premier vice-président/trésorier Eddy Almeida, la présidente de l'équipe de négociation du personnel de soutien à temps partiel des collègues, Lisa Lavigne, et les membres de l'équipe de négociation seront sur place pour répondre vos questions.

Pour participer au télétribunal, il vous suffit de répondre au téléphone lors de notre appel le mardi 10 août entre 16 h 50 et 17 h 10.

Si vous manquez l'appel ou que vous ne receviez pas l'appel avant 17 h 10, vous pouvez participer à la discussion en composant le 1 877 229-8493 et en saisissant le code d'identification 112847.

FAQ sur l'accord de principe du personnel de soutien à temps partiel des CAAT

L'OPSEU/SEFPO veut également s'assurer qu'autant de membres du personnel de soutien à temps partiel que possible participent au vote de ratification. Nous avons donc créé une FAQ sur l'entente de principe et le vote de ratification. N'oubliez pas que si vous avez des problèmes ou des préoccupations, vous pouvez nous contacter à colleptbarg@opseu.org.

1. L'OPSEU/SEFPO organise une série de séances d'information régionales pour les 11 et 12 août prochains. Puis-je assister à une séance de mon choix?

Oui.

2. Ma section locale souhaite organiser une séance d'information spéciale à l'intention des membres du personnel de soutien à temps partiel de notre collège. Comment doit-on faire?

Veillez communiquer avec Lisa Lavigne, présidente de l'équipe de négociation, à l'adresse llavigne.local349@gmail.com, ou envoyer un courriel à colleptbarg@opseu.org pour en organiser une.

3. Les membres qui ont quitté leur emploi ont-ils droit à une rémunération rétroactive?

L'accord de principe stipule que « À compter du 1er février 2021, le taux du salaire horaire de tous les membres du personnel qui sont employés à cette date augmentera de 1 % ». Ainsi, les membres recevront une augmentation rétroactive sur tous leurs gains, du 1er février 2021 à la date de ratification du vote.

4. Quels membres ont le droit de participer au vote de ratification?

Les membres suivants ont le droit de voter :

- membres activement employés au collège;
- membres sur la liste de rappel ou qui ont un grief en suspens; et
- membres en congé autorisé, tel qu'énoncé dans la convention collective ou dans la loi (congé d'invalidité, congé de maternité/parental).

5. En tant que membre du personnel de soutien à temps partiel d'un collège, comment puis-je vérifier que je serai en mesure de participer au vote de ratification?

Entre le 26 juillet et le 6 août 2021, les présidents de section locale du personnel de soutien des collèges et les membres du personnel de soutien les plus haut placés dans chaque collège vérifieront que tous les membres admissibles figurent sur la liste des votants. Vous pouvez également remplir un formulaire « Restez informé » pour demander que votre nom soit ajouté à la liste des votants.

6. Mon bulletin de vote est-il confidentiel?

Oui, votre bulletin de vote est confidentiel; le vote est supervisé par la Commission des relations de travail de l'Ontario.

7. L'équipe de négociation recommande-t-elle de voter en faveur de l'accord de principe?

Oui, l'équipe recommande à l'unanimité que tous les membres votent en faveur de l'accord de principe, qui, en ce moment, est la meilleure offre qu'on puisse obtenir.

8. Que dira le bulletin de vote sur la ratification? Quels seront nos choix?

Le bulletin de vote sur la ratification donnera à chaque votant le choix entre « Je suis favorable à l'accord de principe » et « Je ne suis pas favorable à l'accord de principe », en anglais et en français.

9. Qu'arrive-t-il si l'accord de principe est rejeté, c.-à-d., si plus de 50 pour cent des membres votent contre l'accord de principe?

Si les membres rejettent l'accord de principe, l'équipe de négociation retournera voir les membres pour obtenir un mandat de grève, le cas échéant.

10. Qui peut m'aider si j'ai un problème avec mon bulletin de vote?

La Commission des relations de travail de l'Ontario, qui supervise le vote de ratification, établira un service téléphonique d'assistance en français et en anglais pour aider les membres qui ont des problèmes avec le vote. Nous vous donnerons plus d'information sur ce service très bientôt.

11. Quand le vote de ratification aura-t-il lieu? Comment devrai-je voter?

Le vote aura lieu du 13 au 17 août 2021. Il se fera en ligne ou par téléphone par le biais de la plateforme électronique de vote Simply Voting. Chaque personne admissible recevra un numéro d'identification et un mot de passe uniques pour voter. Nous vous communiquerons plus d'information sur le processus de vote bientôt.

12. Je comprends que les augmentations salariales sont limitées par le projet de loi 124, la législation du gouvernement provincial proposant une modération salariale au sein du secteur public. Je comprends également que, se fondant sur la Charte, l'OPSEU/SEFPO a contesté le projet de loi 124.

Que se passe-t-il si l'OPSEU/SEFPO a gain de cause? Pourrions-nous recevoir une autre augmentation?

L'accord de principe est accompagné d'un protocole d'entente qui dit :

« Au cas où le projet de loi 124, Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures, serait jugé inconstitutionnel par un tribunal compétent, ou au cas où certaines dispositions seraient soit abrogées, soit modifiées, de sorte à écourter la période de modération ou à revoir à la hausse les mesures de restriction à 1 %, et ce, avant l'expiration de la convention collective, les parties se réuniront dans les soixante (60) jours suivant la décision pour négocier, s'il y a lieu, un redressement pour les membres de l'unité de négociation touchés par les restrictions législatives. Les parties conviennent également d'inviter le médiateur Gerry Lee, pour leur prêter main-forte. »

Nous sommes persuadés que notre contestation en vertu de la Charte obtiendra gain de cause et que nous pourrons retourner à la table pour obtenir de meilleures augmentations.

13. Pourquoi l'équipe de négociation ne s'est-elle pas battue plus énergiquement pour les congés de maladie payés?

L'équipe de négociation s'est vraiment battue à ce propos. Toutefois, nous avons été limités par le projet de loi 124, et nous avons conclu que notre première obligation était de voir les salaires augmenter. C'est pour cela que nous avons accepté d'appliquer le plafond salarial de 1 % au salaire de tous nos membres. Nous continuerons de nous battre pour les congés de maladie payés.

14. Les membres temporaires, occasionnels et étudiants ont-ils le droit de voter sur l'accord de principe?

Absolument.

15. Quelle est la durée de l'accord de principe?

L'accord de principe propose un contrat de trois ans, allant du 1er février 2021 au 31 janvier 2024. La durée du contrat correspond à la période d'application du projet de loi 124.

16. Quand la période d'essai réduite entrera-t-elle en vigueur?

La période d'essai réduite entrera en vigueur le 1er février 2022 pour tous les membres réguliers à temps partiel à l'essai. Cette période d'essai correspond à 742 heures de probation pour les membres réguliers à temps partiel.

17. Combien de concessions l'employeur, soit le Conseil des employeurs des collèges, a-t-il déposé à la table?

L'employeur a déposé 24 concessions, et l'équipe de négociation s'est opposée à chacune d'entre elles. Cet accord de principe ne contient aucune concession.

18. Pourquoi n'avons-nous pas négocié un système d'évaluation des emplois avec formulaire de description des tâches (FDT) pour chaque poste?

Le système d'évaluation des emplois du personnel de soutien des collèges à temps plein (qui comprend la création d'un FDT pour chaque poste) est notre objectif pour le personnel de soutien à temps partiel des collèges, et on en parle dans le cadre des discussions sur l'équité salariale actuellement en cours avec les 24 collèges.

19. Et si j'ai d'autres questions en ce qui concerne l'accord de principe?

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez assister à la télétribune qui aura lieu le 10 août prochain entre 17 h et 18 h 30, ou participer à une des séances d'information régionales prévues pour les 11 et 12 août. Vous pouvez également envoyer vos questions par courriel à l'adresse collegeptbarg@opseu.org, et nous y répondrons.

Vote de ratification

le vendredi 13 août

9 h : ouverture du vote de ratification; service d'assistance de la Commission des relations de travail de l'Ontario disponible en français et en anglais

le lundi 16 août

Le vote de ratification se poursuit; service d'assistance de la Commission des relations de travail de l'Ontario disponible en français et en anglais

le mardi 17 août

15 h : clôture du vote de ratification

En toute solidarité,

Votre équipe de négociation :

Lisa Lavigne présidente, section locale 349

Nour Askandar vice-présidente, section locale 557

Dale Gartshore section locale 124

Rick Townend section locale 109

Denis Martinez section locale 561

Julie Davis section locale 351

Doreen Follett section locale 416

Heather Petrie (négociatrice de l'OPSEU/SEFPO)

La distribution de cette publication a été autorisée par



Warren (Smokey) Thomas,
président de l'OPSEU/SEFPO

Restez informés :

Visitez : collegesupportpt.org/fr

Suivez [@collegesupportpt](https://www.instagram.com/collegesupportpt) sur les médias sociaux

